Image not found or type unknown

Vente maison usufruit

Par **Mathil**, le **02/10/2020** à **00:13**

Bonjour.

Ma mère étant décédée en septembre ,mon père jouit de leur appartement commun ,les 3 enfants peuvent -ils exiger la vente de l appartement pour demander la part leur revenant ?merci

Par **youris**, le **02/10/2020** à **09:34**

bonjour,

si votre père a opté pour l'usufruit (à titre viager) sur le patrimoine de son épouse, la réponse est non.

pour vendre le bien en pleine propriété, les nus-propriétaires doivent obtenir l'accord de l'usufruitier.

mais les nus-propriétaires peuvent vendre leurs nus-propriétés.

salutations

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés